

ARGENTA DP SA
Sicav publique de droit belge
qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE
Rue Guimard 19 -1040 Brussel
RPM Bruxelles - TVA BE0726.636.205

Avis de convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

Les actionnaires de la sicav ARGENTA DP SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 27 mars 2020 à 11h00 au siège social afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

ORDRE DE JOUR

1. Lecture des rapports annuels du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.
Proposition du conseil d'administration : « L'Assemblée approuve, globalement et par compartiment, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019. »
3. Affectation du résultat.
Proposition du conseil d'administration: « L'Assemblée approuve, pour chaque compartiment, la proposition du conseil d'administration en matière d'affectation du résultat. »
4. Décharge aux administrateurs et commissaire.
Proposition du conseil d'administration: « L'Assemblée accorde la décharge aux administrateurs et au commissaire en fonction pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2019. »
5. Fixation de la rémunération effective de l'administrateur indépendant
Proposition du conseil d'administration: « L'Assemblée décide de fixer la rémunération effective de l'administrateur indépendant comme prévue dans le prospectus. »

Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter sont priés de respecter les prescriptions énoncées à l'article 21 des statuts de la sicav.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, trois (3) jours ouvrables, au plus tard avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social ou auprès le service financier informer par écrit le Conseil d'Administration, de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote. Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent, dans le même délai, déposer au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité des dites actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques de la sicav sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais :

- à de société de gestion: Arvestar Asset Management NV

- sur le site web <https://www.argenta.be/nl/over-argenta/arvestar.html>
- au service financier: CACEIS, BELGIUM SA, Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles.

Le conseil d'administration.